



Notre mission, c'est vous

FLASH INFO

CHRONIQUE D'UN CONFLIT ANNONCÉ ?

Le SNCTA le constate depuis plusieurs mois, les contrôleurs en subissent les conséquences depuis des années : **la DGAC est malade de son dialogue social**. Du protocole DGAC nouvelle formule où, pour éviter de négocier avec X, la direction signe avec Y, au CT* de réseau ou de proximité où les directions décident, informent, imposent, tout est bon pour contourner la négociation et imposer les décisions. Un usage qui nous renvoie 60 ans en arrière au temps où le statut de la Fonction publique ne comportait aucune référence à la négociation.

Avec la **Mission RP2** le SNCTA a obtenu la mise en place d'un espace technique de négociation hors cadre DGAC qui remplit son rôle malgré le dénigrement improductif ou l'opposition stérile d'une minorité d'acteurs aux objectifs parfois difficiles à saisir. Cette mission, tout à fait essentielle, **ne constitue pas pour autant une fin en soi**. Ce n'est, pour le SNCTA, qu'un moyen de parvenir à la reconnaissance des spécificités des métiers des contrôleurs et permettre ainsi leur valorisation à une juste hauteur.

Aujourd'hui, les constats sont clairs, les enjeux semblent partagés et des besoins s'expriment. Besoin de contrôleurs à la pointe, besoin de renforcer les compétences et leur vérification, besoin de durcir les exigences médicales, besoin d'expertise pour conduire et soutenir les projets techniques et espace, etc.

Les contrôleurs, quant à eux, ont besoin de sécuriser leurs conditions de travail, d'optimiser leurs carrières courtes, de garantir leurs revenus en activité comme à la retraite.

La stratégie de la DSNA passera nécessairement par un équilibre retrouvé. Les contrôleurs, lors des dernières élections, ont donné mission au SNCTA de le rétablir. C'est ce qu'il fera par la négociation.

Dans cette optique, le bureau national a demandé l'ouverture de négociations sociales **dès la fin du mois de février**. Elles devront permettre d'aboutir à un accord à l'été 2015. Le cadre de ces négociations sera celui de la Mission RP2 élargie aux nouvelles **contraintes sur les licences** et aux thématiques oubliées sur lesquelles notre administration s'était pourtant engagée à travailler : la **fin de carrière et les retraites des ICNA** et les **rémunérations** avec notamment la recherche d'un nouveau système d'indexation des primes.

LE SNCTA N'ACCEPTERA PAS QUE LES CONTRÔLEURS ET LA DSNA FASSENT LES FRAIS DE L'ERREUR D'APPRÉCIATION DE LA DIRECTION QUI A CONDUIT LES POUVOIRS PUBLICS À SIGNER EN 2013 UN ACCORD VIDE DE SENS. LE TEMPS DES POSTURES EST RÉVOLU, POUR LA DSNA C'EST HEURE DES CHOIX : MESSIEURS LES DÉCIDEURS, LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !

LA FORME

*CT DSNA du 9 février : La DSNA veut imposer un système informatique de contrôle des heures sur positions associé à une segmentation de la vérification des compétences (200 h) par groupes de secteurs. Elle adresse les documents de travail hors délais, le SNCTA fait retirer le point de l'ordre du jour ! (ainsi que celui traitant du reclassement en groupes des aérodromes)

LE FOND

Le SNCTA n'acceptera aucune modification des conditions d'emploi des contrôleurs qui ne soit le fruit d'une négociation et d'un accord conditionné à des avancées sociales.

